

September 29th, 2018

In October of 2017, the Canadian Volunteer Fire Service Association posted a notice for the office of Director for the Province of Ontario. I was privileged to be selected and installed in this position at the beginning of a Board of Directors teleconference on Feb 28, 2018. In this, I am impressed with the fact that CVFSA Directors regularly make use of fiscally responsible means to conduct business of this association.

Ontario's firefighting community is unique in its own way, yet shares many of the same issues faced by other jurisdictions. Provincially our service is governed according to the Fire Protection and Prevention Act 1997 and the Fire Code is a regulation under this Act. Directives are issued by the Ontario Fire Marshal under authority of clause 9.(1)(b) in the Fire Protection and Prevention Act when there is a need to achieve consistency in the application of certain technical or administrative requirements.

According to the Ministry of Community Safety & Correctional Services (MCSC) the Province of Ontario has 442 Fire Departments in totality. Breakdown of this consists of 32 full-time Departments, 213 Composite Departments (Full-time/Volunteer), and 197 Volunteer Departments. Ontario's firefighting compliment consists of 11,541 Full-Time Firefighters, 18,773 Volunteer Firefighters, and 616 Part-Time Firefighters.

Current "Fire Death" data for Ontario (January 1, 2018 – September 14, 2018) is recorded at 61 Fatal Fires with 70 Fatalities. This figure is up when compared to the same field from 2017 when we had 52 Fatal Fires with 59 Fatalities. During the 2017 calendar year, Ontario had in totality 73 Fatal Fires with 82 Fatalities; compared to 2016 we had 74 Fatal Fires with 103 fatalities, in 2015 we suffered 91 Fatal Fires with 97 Fatalities, in 2014 the Province of Ontario had 70 Fatal Fires with 86 Fatalities, and in 2013 we had 70 Fatal Fires with 85 Fatalities.

SUMMARY OF FIRE INCIDENTS: NOTE: DATA FOR 2017 IS NOT AVAILABLE AT THIS TIME.

In 2016 Ontario had 10,844 fires in totality with 723 fire injuries and 103 fire fatalities including



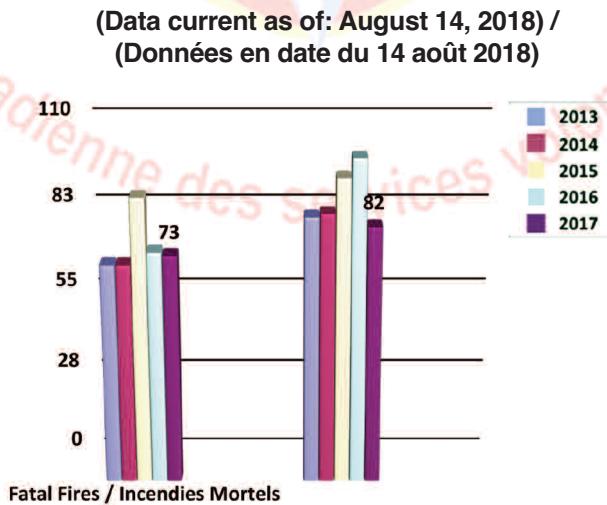
29 septembre 2018

Plus tôt en octobre 2017, l'Association canadienne des services d'incendie volontaires (ACSIV) publiait une invitation à postuler le poste de directeur de la province de l'Ontario. Or, j'ai eu le privilège d'être choisi et installé à ce poste en début d'une téléconférence du Conseil d'administration (CA) qui s'est tenu le 28 février 2018. Cela dit, je dois avouer que j'ai été impressionné par le fait que les administrateurs de l'ACSIV utilisent régulièrement des moyens financièrement responsables pour mener à bien les activités de l'Association.

La communauté des pompiers de l'Ontario est unique en son genre, mais partage bon nombre des problèmes auxquels font face d'autres juridictions. Au niveau provincial, notre service est régi par la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* (LPPI) et le Code de prévention des incendies émane de cette loi. Les directives sont émises par le Commissaire des incendies de l'Ontario conformément à l'alinéa 9(1)b de la LPPI lorsqu'un besoin existe afin d'assurer la cohérence dans l'application de certaines exigences techniques ou administratives.

Selon le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC), la province de l'Ontario compte un total de 442 services d'incendie. De ce nombre, on retrouve 32 services à temps plein, 213 services mixtes (temps plein/volontaires) et 197 services volontaires. L'Ontario compte au total 11 541 pompiers à temps plein, 18 773 pompiers volontaires et 616 pompiers à temps partiel.

Les données les plus récentes sur le nombre de décès en Ontario résultant d'un feu (1er janv. – 14 sept. 2018) rapportent 61 incendies mortels ayant causé 70 décès. Ce chiffre est à la hausse comparativement à 2017, alors que pour la même période 52 incendies mortels avaient résulté en 59 décès. Durant toute l'année 2017, l'Ontario avait connu 73 incendies mortels pour un total de 82 décès. Les années antérieures suivent:



RÉSUMÉ DU NOMBRE D'INCENDIES (NOTA : LES DONNÉES DE 2017 NE SONT PAS ENCORE DISPONIBLES.)

En 2016, l'Ontario a enregistré un total de 10 844 incendies, causant 723 blessés et 103 décès, dont trois sur des propriétés fédérales ou des Premières Nations. La perte totale estimée a été de 741,8 millions de dollars.

15 fatalities on Federal or First Nations properties. The estimated loss is recorded at \$741.8 million dollars.

In 2015 the Province of Ontario had 10,951 fires in totality with 860 fire injuries and 97 fire fatalities including 3 fatalities on Federal or First Nations properties. The estimated loss is recorded at \$722.6 million dollars.

In 2014 Ontario had 10,635 fires in totality with 814 fire injuries and 86 fire fatalities including 6 fatalities on Federal or First Nations properties. The estimated loss is recorded at \$862 million dollars.

In 2013 the Province of Ontario had 10,733 fires in totality with 784 fire injuries and 85 fire fatalities including 6 fatalities on Federal or First Nations properties. The estimated loss is recorded at \$639.8 million dollars.

RESIDENTIAL CIVILIAN FIRE INJURIES: IGNITION SOURCE

According to a summary of Ontario residential fire injuries from 2012 to 2016, the number 1 ignition source involved in residential civilian fire injuries is cooking equipment, 40% of the injuries were in cooking fires. A fire ignited by Cigarettes at 10% is the number 2 ignition source (cigarettes are the number one ignition source in fatal fires). Electrical distribution equipment at 5% is the number 3 ignition source. Heating equipment at 4%, and Candles at 4% are the number 4 ignition source. Appliances at 3%, and Matches/Lighters at 3% are the number 5 ignition source. Arson is the fire cause in 5% of injuries.

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES AND FORESTRY:

The Ministry of Natural Resources and Forestry manages wildland fires (grass, brush and forest fires) in Ontario according to the Forest Fires Prevention Act. That said, every municipality is responsible for the suppression of grass, brush and forest fires within its jurisdiction. The Ministry of Natural Resources and Forestry may enter into fire agreements with municipalities within Ontario's West Fire Region and East Fire Region. The agreements ensure the overall "least cost" in determining who should provide fire protection services on specific lands. They also provide full cost recovery for both Ministry of Natural Resources and Forestry and municipalities. Total number of forest fires inside Ontario's fire region for the 2018 fire season is 1317, the 2017 season had 737 fires and the ten year average is 729 fires.

FIRE SERVICE SECTION 21 COMMITTEE

The Ontario Fire Service Advisory (Section 21) Committee on Occupational Health & Safety is a sub-committee under the wing of the Ministry of Labour.

En 2015, l'Ontario a enregistré un total de 10 951 incendies, causant 860 blessés et 97 décès, dont trois sur des propriétés fédérales ou des Premières Nations. La perte totale estimée a été de 722,6 millions de dollars.

En 2014, l'Ontario a subi 10 635 incendies, causant 814 blessés et 86 morts, dont six sur des propriétés fédérales ou des Premières Nations. La perte totale estimée cette année-là était de l'ordre de 862 millions de dollars.

En 2013, la province de l'Ontario a enregistré 10 733 incendies, qui ont résulté en 784 blessés et 85 morts, dont 6 sur des propriétés fédérales ou des Premières nations. Le coût des pertes totales y avait été estimé à 639,8 millions de dollars.

BLESSURES CAUSÉES PAR LE FEU – INCENDIES RÉSIDENTIELS : SOURCE D'INFLAMMATION

Selon un résumé des blessures causées par les incendies résidentiels en Ontario pour la période 2012 – 2016, le matériel de cuisson s'est avéré la source d'inflammation no 1 des feux résidentiels causant des blessures, avec 40 % causées par des feux de cuisson. Les incendies causés par des cigarettes venaient en deuxième position avec 10 % (la cigarette est la première source d'inflammation dans les incendies mortels). Le matériel de distribution électrique avec 5 % est la source d'inflammation no 3. Les équipements de chauffage et les chandelles avec 4 % chacun constituent la source d'inflammation venant en 4e position. Les appareils ménagers et les allumettes/briquets, chacun avec 3 % constituent la source d'inflammation no 5. Les incendies criminels quant à eux causent 5 % des blessures.

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES ET DES FORÊTS:

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts gère les feux de végétation (herbe, broussailles et forêt) de l'Ontario, conformément à la Loi sur la prévention des incendies de forêt. Cela dit, chaque municipalité est responsable de la lutte contre les incendies d'herbe, de broussailles et de forêt, dans les limites de leur compétence. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts peut conclure des ententes de lutte contre les incendies avec des municipalités des régions de l'Ouest et de l'Est de l'Ontario. Les ententes visent au « moindre coût » global pour déterminer qui devrait fournir des services de protection contre les incendies sur des terres spécifiques. Ils assurent également le recouvrement intégral des coûts pour le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et les municipalités. La région de l'Ontario a en 2018 fait face à un total de 1 317 feux de forêt, comparativement à 737 en 2017. La moyenne sur 10 ans est de 729 incendies.

SERVICE D'INCENDIE - COMITÉ CONSULTATIF (SECTION 21)

Le Comité consultatif du Service d'incendie de l'Ontario (Section 21) sur la Santé et la sécurité au travail est un sous-comité établi sous l'égide du ministère du Travail.

The Section 21 Committee is comprised of:

- Labour (6): 4 members from the Ontario Professional Fire Fighters Association, and 2 members from the Fire Fighters' Association of Ontario
- Management (6): 4 members from the Ontario Association of Fire Chiefs, and 2 members from the Association of Municipalities of Ontario

Purpose of this committee is to advise and make recommendations on matters relating to the occupational health and safety of all firefighters in the Province of Ontario; in this, they also develop and maintain a manual of Health and Safety Guidance Notes to aid fire departments in fostering best practices. In most cases these Guidance Notes are dovetailed into municipal fire department Directives and Standard Operating Procedures.

FIRE FIGHTERS ASSOCIATION OF ONTARIO:

The Fire Fighters' Association of Ontario is a Provincial organization representing Ontario's volunteer firefighting contingent. This Association meets 4 times a year: last Sunday of October, first Sunday of March, last Sunday of May, and Saturday of the Civic Holiday Weekend during its Annual Convention.

It was my pleasure to write an article for the FFAO's AGM & Convention Magazine on behalf of the CVFSA; and on Saturday, August 4th attend their AGM to express well wishes on behalf of our President Graham Pawlett and this our Association.

EDUCATION/TRAINING:

In April of 2013, the Office of the Ontario Fire Marshall issued Communiqué 2013-04 announcing the "Transition from Ontario Fire Services Standards to NFPA Professional Qualifications Standards"; and in January of 2014 the Office of the Fire Marshall issued Communiqué 2014-04 announcing "Transition to NFPA Professional Qualifications Standards: Grandfathering Policy". This policy permitted fire service members, via their fire department, to apply for grandfathering with applications to be submitted no later than December 31, 2015.

Following Ontario's transition to NFPA Standards, the Office of the Fire Marshal and Emergency Management struck a roundtable to open and update the Fire Protection and Prevention Act. One result from this roundtable is "Ontario Regulation 379/18 Firefighter Certification" this Regulation will come into force on July 1, 2019 with a grow-in period and will make NFPA Certification mandatory in the Province. Due to the impact this Regulation will have on our service

Le Comité établi conformément à la Section 21 est composé des membres suivants, représentant les :

- travailleurs (6) : Quatre (4) membres de l'Association des pompiers professionnels de l'Ontario et deux (2) de l'Association des pompiers de l'Ontario;
- employeurs (6) : Quatre (4) membres de l'Association des chefs de pompiers de l'Ontario et deux (2) de l'Association des municipalités de l'Ontario.

Le but du Comité est de prodiguer conseils et recommandations sur des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail de tous les pompiers de la province de l'Ontario; à cet égard, le Comité élabore également et tient à jour les directives relatives à la Santé et à la sécurité au travail, pour aider les services d'incendie à promouvoir les meilleures pratiques. Dans la plupart des cas, ces directives sont intégrées aux directives et procédures opérationnelles normalisées des services d'incendie municipaux.

L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'ONTARIO:

L'Association des pompiers de l'Ontario (FFAO) est une organisation provinciale représentant le groupe des pompiers volontaires de l'Ontario. Cette association se réunit quatre fois par année, soir le dernier dimanche d'octobre, le premier dimanche de mars, le dernier dimanche de mai et le samedi du week-end du Congé civique à l'occasion de son congrès annuel.

J'ai eu le plaisir, au nom de l'ACSIV, de rédiger un article à l'occasion de l'AGA de la FFAO, ainsi que pour le magazine du Congrès. Le samedi 4 août, lors de ma participation à leur AGA, j'ai aussi exprimé nos meilleurs vœux au nom de notre président Graham Pawlett et de notre Association.

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE:

En avril 2013, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario publiait le communiqué 2013-04 annonçant la « Transition des normes des services d'incendie de l'Ontario aux normes de qualification professionnelle de la NFPA »; et, en janvier 2014, le Bureau du commissaire des incendies publiait le communiqué 2014-04 intitulé « Transition vers les normes de qualification professionnelle NFPA : politique de protection des droits acquis ». Cette politique autorisait les membres de services d'incendie, par l'entremise de leur service d'incendie, à présenter une demande de maintien des droits acquis, et ce, au plus tard le 31 décembre 2015.

À la suite de l'adoption par l'Ontario des normes NFPA, le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des urgences a organisé une table ronde pour revoir et mettre à jour la LPPI. L'un des résultats de cette table ronde aura été le « Règl. de l'Ont. 379/18 : Accréditation des pompiers ». Ce règlement, entrant en vigueur le 1er juillet 2019 et comportant une période de transition, rendra la certification NFPA obligatoire dans la province. En raison de l'impact de ce règlement sur notre service, la politique de protection des droits acquis, telle que mentionnée dans le paragraphe précédent, a été réouverte en mai de cette année et se terminera le 30 septembre 2018. Dorénavant, la transition de l'Ontario à l'accréditation NFPA et IFSAC normalisera la certification à celle des autres juridictions.

the Grandfathering Policy as mentioned in the previous paragraph was reopened in May of this year and will close on September 30, 2018. Moving forward Ontario's transition to NFPA and IFSAC accreditation will standardize certification with other jurisdictions.

FIRE PROTECTION AND PREVENTION ACT, 1997:

In addition to "Ontario Regulation 379/18 Firefighter Certification" mentioned above, the roundtable solidified two other Regulations.

1. Ontario Regulation 377/18 Public Reports – This Regulation will come into force on January 1, 2020 and gives criteria for Career Firefighters in one section and Volunteer Firefighters in another section regarding public reporting of alarm times. The Volunteer portion is broken down into 8 points of criterion: 1/ Alarm transfer time, 2/ Alarm answering time, 3/ Alarm processing time, 4/ Alarm handling time, 5/ Turnout time, 6/ Travel time, 7/ Initiating action/intervention time, and 8/ Total response time. It is understood that information for items 1, 2, 3, 4, and 8 may not be available due to the structure of the respective volunteer fire department.
2. Ontario Regulation 378/18 Community Risk Assessments – This Regulation will come into force on July 1, 2019 to ensure every municipality, and every fire department complete and review a community risk assessment. This assessment will identify, analyze, evaluate and prioritize risks to public safety according to "Schedule 1 Mandatory Profiles". A new assessment shall be completed every 5 years, and reviewed on an annual basis.

NALOXONE AND THE ONTARIO FIRE SERVICE:

On December 7, 2017 the Ontario government announced that they intend to make naloxone opioid overdose kits "voluntary" for all first responders in the province including firefighters. To this day the conversation is alive and well regarding fire service use of overdose kits. Not all fire departments in Ontario have embraced this responsibility, but on the other hand some fire departments have endorsed a program for carrying, storing and deployment of naloxone. Part of the argument is for the respective fire department to carry an overdose kit just in case a firefighter unknowingly comes in contact with an opioid during the course of their duties and other departments have incorporated naloxone for firefighter and public applications. There were 1,261

LOI DE 1997 SUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

En plus du « Règl. de l'Ont. 379/18 : Accréditation des pompiers » mentionné plus haut, la table ronde aura permis de consolider deux autres règlements.

1. Règl. de l'Ont. 377/18 : Rapports publics – Ce règlement, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020, définit les critères applicables aux pompiers de carrière dans une section et aux pompiers volontaires dans une autre section, en ce qui concerne les rapports de délais d'intervention à rendre public. La section se rapportant aux pompiers volontaires prend en compte huit critères :
 - 1/ Délai de transmission de l'alarme,
 - 2/ Délai de réponse à l'alarme,
 - 3/ Délai de traitement de l'alarme,
 - 4/ Délai de gestion de l'alarme,
 - 5/ Délai de sortie,
 - 6/ Délai d'arrivée des secours,
 - 7/ Délai de lancement de la mesure ou de l'intervention,
 - 8/ Délai d'intervention total.Il demeure entendu que les informations relatives aux critères 1, 2, 3, 4 et 8 pourraient ne pas être disponibles en raison de la structure du service d'incendie volontaire respectif.
2. Règl. de l'Ont. 378/18 : Évaluations des risques présents dans la collectivité – Ce règlement entrant en vigueur le 1er juillet 2019 veillera à ce que chaque municipalité – et son service d'incendie – effectue et passe en revue une évaluation des risques présents dans la communauté. Cette évaluation verra à identifier, à analyser, à évaluer et à classer, par ordre de priorité, les risques pour la sécurité publique, conformément aux « éléments obligatoires » de l'Annexe 1 du règlement. Une nouvelle évaluation devra être faite tous les cinq ans et révisée chaque année.

LE NALOXONE ET LE SERVICE D'INCENDIE DE L'ONTARIO:

Le 7 décembre 2017, l'Ontario a annoncé son intention de rendre « facultatives » les trousse de naloxone contre les surdoses d'opioïdes, pour tous les premiers intervenants de la province, y compris les pompiers. À ce jour, les échanges vont bon train sur l'utilisation par les services d'incendie des trousse de surdose. Les services d'incendie n'ont pas tous assumé cette responsabilité, mais certains d'entre eux ont approuvé un programme de transport, de stockage et de mise en place du naloxone. Parmi les arguments soulevés, mentionnons que le transport d'une trousse par les services d'incendie contre les surdoses pourrait servir au cas où un pompier entrerait en contact sans le savoir avec un opioïde dans l'exercice de ses fonctions, et que d'autres services auraient déjà incorporé du naloxone pour les pompiers et toute demande

overdose deaths in Ontario last year, compared with 867 in 2016. Overdose deaths in Ontario related to opioids increased by 45 per cent in 2017.

ONTARIO FIRE FIGHTERS MEMORIAL:

The 2018 Queens Park Memorial Ceremony will be held on Sunday, September 30th, 2018 and will honour 43 Fire Service Members including some volunteer firefighters.

CANADIAN FALLEN FIREFIGHTERS MEMORIAL:

The 2018 Canadian Fallen Firefighters Memorial Ceremony was held on Sunday, September 9th, 2018 and honoured 67 members from our diverse service. Presently the national monument has 1440 names inscribed on the wall, from 1848 to present day. The Honourary Host this year was the Department of National Defence Fire Service.

For the past 4 years it has been my honour to be an Ambassador for the Canadian Fallen Firefighters Foundation. During the memorial weekend I assisted the volunteer team including our own Chief Administrative Officer, Mr. Martin E. Bell. On the Monday following the Memorial Weekend Martin stepped down as a Canadian Fallen Firefighters Foundation Director and supported my nomination to replace him. With Mr. Bell's support I am honoured and humbled to be installed as the Canadian Fallen Firefighters Foundation Director representing the Canadian Volunteer Fire Services Association – Volunteer Firefighters of Canada.

I respectfully submit this report for your information and approval.

Sincerely,

Carl G. Pearson
Ontario Director –
Canadian Volunteer Fire Service Association (CVFSA)
Volunteer Firefighters of Canada (VFC)

District Chief – Thorold Station No. 3
Thorold Fire and Emergency Services

émanant du public. L'année dernière en Ontario, 1 261 décès causés par une surdose liée aux opioïdes ont été enregistrés, contre 867 en 2016, soit une augmentation de 45 %.

CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES POMPIERS DE L'ONTARIO

La Cérémonie commémorative 2018 se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, à Queens Park. On y rendra alors hommage à 43 membres des services d'incendie, dont quelques pompiers volontaires.

CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES POMPIERS CANADIENS

L'édition 2018 de la Cérémonie à la mémoire des pompiers canadiens morts en service, qui s'est tenue le dimanche 9 septembre 2018, a rendu hommage à 67 membres de divers secteurs de service. Présentement, le monument national compte 1 440 noms inscrits sur son mur, soit ceux de pompiers décédés à partir de 1848 jusqu'à nos jours. L'hôte honoraire de cette année était le Service d'incendie du ministère de la Défense nationale.

Au cours des quatre dernières années, j'ai eu l'honneur d'être ambassadeur de la Fondation canadienne des pompiers morts en service (FCPMS). Pendant le week-end de commémoration, j'ai apporté mon soutien à l'équipe de bénévoles, y compris notre propre directeur administratif, M. Martin E. Bell. Le lundi suivant le week-end du Souvenir, Martin a quitté ses fonctions de directeur de la FCPMS et soutenu ma candidature pour le remplacer. Grâce au soutien de M. Bell, je suis honoré et touché d'avoir été nommé au poste de directeur de la Fondation, en tant que représentant de l'ACSV et de tous les pompiers volontaires du Canada.

Je vous présente respectueusement ce rapport pour votre information et le soumets à votre approbation.

Cordialement,

Carl G. Pearson
Directeur — Prov. de l'Ontario
Assoc. canadienne des services d'incendie volontaires (ACSV)
Pompiers volontaires du Canada (PVC)

Chef de district – Caserne no 3
Services d'incendie et d'urgence de Thorold